Acheter une concession funéraire

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires, ainsi que la durée.

Le service Etat Civil de Saint-Quentin-la-Poterie s'occupe des deux cimetières communaux :

- Columbarium – Concession sur 30 ans (4 urnes) 600 €
- Jardin du souvenir (Plaque d'identité) 100 €
- Concession sur 50 ans Pour 2 (120x250cm) 850 €
  Pour 4 (160x250cm) 1100 €
  Pour 6 (240x250cm) 1600 €
- Dépositoire

Afin de préparer cette démarche ou se renseigner

- Prenez rendez-vous auprès du service en mairie de Saint-Quentin-la-Poterie
- Munissez vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.